

ATTESTATION DE CAPACITE

(Rév. : 1)

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement
et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, QUALICLIMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

CLIMATIC-ELEC
18 Avenue de la Verte Pagane
06600 ANTIBES
(SIRET n°43325634400014)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.
Validité du : 05/03/2014 au : 04/03/2019

Fait à Paris,
Le : 27/02/2014

Joseph Amar
Vice Président
Département Agrément

Claude Malley
Président



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr ou flashez ce QR code :



QUALICLIMAFROID

3 cité Paradis - 75010 PARIS - Tél : 01 44 83 68 20 - Fax : 01 44 83 68 21
web : www.qualiclimafroid.com - email : adcfluides@qualiclimafroid.com
TVA Intracommunautaire : FR 63 313 243 669 - Code APE 8299Z - Siret 313 243 669 00030